


Accusé de réception en préfecture	DEPARTEMENT DU NORD
059-215900903-20100316-10-1-17-DE	COMMUNE DE BONDUES
Date de signature : 23/03/2010	
Date de réception : 24/03/2010	



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANTER), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-17

Travaux

Marchés publics

Espace Culturel

Protocole d'accord pour les travaux complémentaires
réalisés par l'entreprise SANTERNE

Montant des travaux

Rapport de M. Bernard JEAN-BAPTISTE,
Adjoint au Maire

Par délibération du 4 mars 2008 (n° 08-1-20) vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché complémentaire de travaux au profit de l'entreprise SANTERNE qui suite au positionnement du service communication dans les anciens locaux du Crédit Agricole, se voyait confier la réalisation des travaux de transformation du pôle Communication de l'Espace Culturel en salle d'exposition.

Par délibération du 24 juin 2008 (n° 08-5-17), suite à la demande de M. le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais – Préfet du Nord, nous avons procédé au retrait de cette délibération au motif que la procédure de marché public complémentaire de l'article 35 II 5° du code des marchés publics mise en œuvre et fondée sur les circonstances imprévues ne se justifiait pas dans notre cas.

Vous avez à cette occasion autorisé M. le Maire à signer un protocole d'accord négocié permettant à l'entreprise SANTERNE d'être en partie rémunérée des prestations qu'elle avait réalisées.

Afin de permettre au comptable du trésor de procéder au règlement des prestations fixées dans ce protocole d'accord, signé le 16 décembre 2009, il convient d'en faire figurer le montant dans la délibération qui l'accompagne.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord sur le règlement du montant des travaux réalisés par l'entreprise SANTERNE fixé dans le protocole d'accord à 68 437,20 €TTC.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice courant, fonction-311, sous-fonction 678, sous l'intitulé « Autres charges exceptionnelles ».

Travaux préparatoires Commission Générale du 9 mars 2010

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire